

Association Suisse d'Assurances ASA

21.07.2004 - 11:00 Uhr

ASA: La grêle cause pour environ 100 millions de francs de dommages aux véhicules automobiles

Zurich (ots) -

La colonne de grêle qui a sévi le 8 juillet a causé des dégâts estimés à 100 millions de francs de dommages aux véhicules automobiles, soit un montant bien plus élevé que celui initialement escompté. D'après les premières estimations des assureurs automobiles suisses, les dommages causés par la grêle le week-end dernier devraient être nettement inférieurs.

Provoquée par un front froid, la grêle qui s'est abattue le 8 juillet a causé des dégâts estimés à 100 millions de francs, endommageant quelque 30 000 automobiles. La colonne de grêle s'est déplacée du Léman au lac de Constance. Comme cela est caractéristique des colonnes de grêle, l'impact a été très variable d'une région à l'autre et a en particulier touché fortement la région zurichoise. Les dommages aux véhicules pris en charge par les assureurs privés s'étaient élevés à environ 150 millions de francs rien qu'en 1994, une année record; ils avaient déjà dépassé la barre des cent millions de francs en 1992 et en 1993.

Les dommages causés par la grêle au propre véhicule sont inclus dans l'assurance casco partielle. Ne sont pas compris dans le bilan des sinistres les dégâts causés par la grêle aux automobiles destinées à la vente chez les garagistes, les importateurs d'automobiles, etc.

Les dégâts causés par la grêle au niveau des bâtiments et de leur contenu coûtent quelque 10 millions de francs aux assureurs privés suisses.

Le présent communiqué de presse est également disponible à l'adresse www.svv.ch

Contact:

Médias ASA

tél. +41/1/208'28'28

E-Mail: info@svv.ch

Internet: <http://www.svv.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100087998/100477332> abgerufen werden.